SNOPA la cgt ÉQUIPEMENT & ENVIRONNEMENT

L'INFO OPA DES RETRAITÉS



N° 002 >> Avril-Juin 2024

L'ÉDITO



L'actualité de ces dernières semaines est préoccupante à plusieurs points, en tant que citoyen et ouvrier des parcs et ateliers.

Le résultat des élections européennes doit nous interpeller au regard de la place occupée par l'extrême droite et de la forte abstention. Le président Macron et son gouvernement ne sont pas exempts de tout reproche dans ce résultat mais il doit nous questionner aussi sur l'absence de stratégie collective des partis politiques de gauche durant ces dernières années.

Délaisser les citoyens et ne pas suffisamment se préoccuper de leur situation, en répondant à des attentes fortes de service public au plus proche du citoyen (Santé, éducation, transition écologique,...), en augmentant le pouvoir d'achat, en répartissant mieux les richesses, en améliorant les conditions de vie et de travail notamment sont à mettre en corrélation avec cette poussée de l'extrême droite.

Les débats interminables sur l'immigration, sur fond de question sociale ou « l'étranger » agirait comme révélateur photographique des problèmes Français, largement relayés par les médias au service de l'extrême droite parachève le tableau que nous avons face à nous.

L'heure n'est pas à la résignation et le SNOPA a pris ses responsabilités. Tout en conservant notre indépendance, nous avons appelé les OPA à porter le front populaire et son programme, fruit d'une unité large rassemblant les partis politiques de gauche.

Cette union s'est faite sous la pression du monde syndical, associatif et de personnalités intellectuelles proches de nos valeurs.

Pour avoir un avenir en tant qu'ouvrier des parcs et ateliers au sein d'un service public ambitieux, notre choix est d'appeler à faire barrage à l'extrême droite. Aucune ambigüité, aucun compromis pour le SNOPA CGT.

Le secrétariat du SNOPA CGT

SOMMAIRE

2 ÉDITO
3-19 EVOLUTION STATUTAIRE
- Préavis de grève du 25/04/2024
- Affiches
- Communiqué SNOPA
- Courrier SNOPA - Parlementaire LFI
- Courrier du ministre C. Béchu
- Audience du 30 mai 2024

20 1er Mai
- Communiqué SNOPA

21-22 LOI 3D'S
- Déclaration SNOPA du 06 juin 2024

23-24 Elections législatives juin 2024
- Communiqué SNOPA

L'info des OPA retraités

Syndicat National
des Ouvriers des parcs et ateliers
CGT

Siège social : 263, rue de Paris
Case 543
93515 MONTREUIL CEDEX

Téléphone : 06 85 97 09 13

E-mail : snopa@cgt.fr
Site Internet : snopacgt.fr

Directeur de publication :
Christophe HEGOT

Périodicité : trimestriel

SYNDICAT NATIONAL CGT
DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77 / 79
Courriel : snopa@cgt.fr
Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13

Montreuil, le 10 avril 2024



Audience DRH du 9 avril

« Le projet d'évolution OPA en ligne de mire ! »

Dans le cadre des réflexions menées sur le devenir des OPA, après une phase de diagnostic de plusieurs mois, et dans la continuité des travaux engagés avec le ministère, **le SNOPA CGT a une nouvelle fois sollicité une audience. Et c'est le 9 avril que la DRH reçoit en bilatérale le SNOPA pour évoquer le dossier « Projet évolution OPA ».**

Le SNOPA continu avec détermination son engagement à faire évoluer rapidement **le statut des OPA pour obtenir de nouveaux droits.**

Le SNOPA, force de proposition, a transmis son projet le 3 avril, *composé **d'une étude complète sur le statutaire avec la réécriture du décret 65-382, le déroulement de carrière, la gestion, la grille de classification, la grille salariale et l'indemnitaire**.*

Il est urgent de ne pas attendre, car les enjeux sur les perspectives des OPA sont prégnants :

(Mauvaises conditions de travail, absence de moyen, suppression de missions, obstacle à la mobilité et au déroulement de carrière, urgence salariale, règles statutaires obsolètes, complexité de gestion, non adaptabilité aux textes fonctions publiques, indemnitaire discriminant, abattement de zone pénalisant…)

La DRH est à notre écoute, se dit intéressée par nos propositions, et s'engage à faire évoluer la situation des OPA, car le statu quo n'est plus possible.

Elle dit avoir le retour de la Fonction publique sur le projet de décret 65-382 déposé il y a un an.

Sur le fond, le toilettage du décret n'est pas remis en cause. **Certaines propositions CGT y ont été intégrées**.



À la demande de la Fonction publique, des ajustements sont à prévoir sous une forme plus légistique, assurant une rédaction plus « fluide », pour être présenté **avant l'été au prochain CSA-Ministériel.**

Le SNOPA sera à nouveau consulté et restera vigilant sur le contenu **pour éviter toutes tentatives de suppression d'articles fondamentaux.**



Sur l'aspect salarial de notre projet, la DRH dit ne pas avoir la main, tout en reconnaissant les arguments portés par la CGT pour **la revalorisation globale de toute la classification mais également sur la fusion du niveau technicien 1.1 et 1.2.**

Néanmoins, le DRH nous informe que l'enveloppe

financière dans l'immédiat n'est pas disponible.

La DRH indique que les organisations syndicales sont reçues ce jour par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques Stanislas Guérini pour une présentation du **projet de loi sur l'efficacité de la fonction publique.**

Par ailleurs, nous savons également que le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu est porteur d'un projet auprès de la Fonction publique **pour l'intégration des OPA dans les corps des fonctionnaires de l'État.**
Et d'un autre projet qui consiste à reconnaitre à titre posthume les agents décédés en service.

La DRH souhaite dans ce cadre, organiser dans les semaines à venir, des bilatérales puis une plénière avec les OS, pour examiner le projet de fonctionnarisation des OPA.



Elle souhaite ouvrir un chantier sur la fonctionnarisation sans préjuger des finalités et des garanties d'aboutir à une intégration des OPA.

Le projet de loi Fonction publique sera présenté aux parlementaires à l'automne. Le calendrier prévoit un vote en fin d'année et une publication au cours du premier semestre 2025.
Si d'ores et déjà rien n'est prévu sur le catégoriel dans la loi. **Le texte devra être amendé par les parlementaires pour clairement identifier la fonctionnarisation des OPA**, sans pour autant maîtriser la vie politique très chaotique et les changements inattendus qui pourraient survenir.

Le SNOPA a rappelé au DRH, l'engagement pris pour la mise en conformité de **l'arrêté retraite des Ex-OPA et la rétroactivité du montant garanti pour les OPA partis en retraite depuis 2019**.



La réponse du DRH précise qu'ils vont demander l'inscription de cette modification sur le **projet de loi de finance 2025 prévu à l'examen à l'automne 2024**.

Dans l'intérêt de tous, pour faire pression sur le ministère et obtenir de nouveaux droits !

Participez à la mobilisation du 25 avril devant le MTE.

OPA tous ensemble, mobilisez-vous pour obtenir des perspectives d'évolution, de meilleures conditions de travail et une rémunération à la hauteur de nos missions.

je me syndique au SNOP A-CGT
en flashant le code avec mon smartphone !

Mobilisation

les OPA entrent en action !

la cgt



2024
25 avril
à Paris

Ouvriers des Parcs et Ateliers
Ministère de la transition écologique

la cgt

MOBILISATION DES OPA



“ Nous exigeons de nouveaux droits ! ”

25 avril à Paris

#évolutionstatutaire

Ouvriers des Parcs et Ateliers
Ministère de la transition écologique

SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77 / 79
Courriel : snopa@cgt.fr
Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13

Montreuil, le 28 mars 2024

Monsieur Christophe Béchu
Ministre de la Transition écologique et
de la cohésion des territoires
246 Boulevard saint Germain
75007 Paris

Objet : Préavis de grève SNOPA-CGT pour la journée du 25 avril 2024

Monsieur le Ministre,

Notre organisation syndicale a été reçue à plusieurs reprises ces derniers mois pour évoquer le sujet des ouvriers des parcs et ateliers et de leur devenir. Le non-recrutement d'ouvriers des parcs et ateliers, décision mise en application à compter du 1er janvier 2019, complexifie la réalisation de nos missions au quotidien et réduit l'éventail des métiers nécessaires à un service public ambitieux au regard de enjeux qui sont devant nous.

Les ouvriers des parcs et ateliers sont sur une voie sans lendemain, tant les possibilités d'évoluer au sein du corps, de bénéficier de la mobilité comme l'ensemble des personnels de votre ministère ou de jouir pleinement des droits qui les encadrent, se réduisent au fil de la diminution des effectifs.

Afin de stopper cette marche funeste qui plonge un peu plus chaque jour des ouvriers des parcs et ateliers dans l'angoisse et l'anxiété, notre organisation syndicale a proposé à vos services de faire évoluer notre décret statutaire et les textes afférents.

Cette évolution est nécessaire et inévitable si nous souhaitons offrir un avenir pour les ouvriers des parcs et ateliers. Ce projet nécessite de revoir la rémunération globale de ces personnels ayant des compétences techniques et pointus dans des domaines essentiels au bon fonctionnement de nos services et d'apporter de nouveaux droits concernant les congés, la couverture sociale ou le droit à la mobilité.

Nous avons été informés des discussions que vous entretenez avec le ministre de la Fonction Publique, Stanislas Guérini, sur une éventuelle intégration des ouvriers des parcs et ateliers au sein des corps de fonctionnaires de l'Etat.

Ces discussions, sans présager des conclusions, ne doivent pas nous conduire à un immobilisme durant les prochains mois.

Il est urgent de travailler sur une évolution statutaire comme nous le proposons, démarche qui ne s'oppose pas aux éventuelles suites et décisions que vous pourriez être amené à prendre.

Les ouvriers des parcs et ateliers que nous représentons, expriment un mécontentement de plus en plus fort et sont attentifs aux réponses que vous nous ferez.

Au regard de la situation et des besoins que nous vous avons exposés brièvement, le SNOPA CGT demande que des réponses concrètes soient apportées sans délai sur :

- L'ouverture de recrutements sur emplois statutaires
- L'ouverture de négociations sur l'évolution statutaire des OPA afin de caler les règles statutaires sur celles des fonctionnaires, qui pourra faciliter une éventuelle intégration,
- La suppression des abattements de zone,
- L'augmentation salariale pour rattraper le niveau salarial des fonctionnaires.

Dans ce contexte, le SNOPA-CGT dépose un préavis de grève pour la journée du jeudi 25 avril 2024, le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les personnels travaillant en horaires décalés.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de considérer ce courrier comme un préavis de grève et conformément aux règles en vigueur, de recevoir dans les meilleurs délais une délégation de notre organisation syndicale afin d'éviter un arrêt du service public rendu aux usagers.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Le secrétaire général
du SNOPA CGT



Christophe HEGOT

Copie : Patrice Vergriete, Ministre du transport

SYNDICAT NATIONAL CGT
DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77 / 79
Courriel : snopa@cgt.fr
Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13

Montreuil, le 25 avril 2024

Les OPA se sont mobilisés le 25 avril 2024 à Paris





Le 25 avril 2024

le SNOPA CGT **a appelé tous les OPA** à participer **au second acte de l'évolution statutaire** des OPA. Et **les OPA ont répondu présents en étant plus de 200 à Paris.**

Les discussions portant sur le devenir de leurs missions et de leur statut ont bien été prises en compte et ils ont décidé de ne pas rester sur le bord du terrain.

Ils ont clamé haut et fort **de meilleures conditions de travail** et de **bonnes conditions d'évolution statutaire** dans le cadre des négociations de **notre futur décret statutaire !**

Le SNOPA CGT reçu en audience le 25 avril a pu réaffirmé auprès du cabinet du Ministre ses revendications.

" 2024, une année où les OPA sont là "



Pour rappel, suite aux audiences du 9 et 22 avril 2024, le SNOPA CGT a remis sur la table le projet CGT comprenant :

- Une nouvelle grille de classification et une réactualisation salariale
- Un nouveau régime indemnitaire
- La suppression des abattements de zone et la création d'une indemnité de résidence
- La reconnaissance de nos qualifications, de nos compétences et l'amélioration de nos conditions de travail, de santé et sécurité
- Une protection sociale statutaire plus forte
- Une pension décente et la mise en conformité de l'arrêté retraite pour les OPA intégrés à la FPT
- Le droit à l'information avec notre régime de retraite, le FSPOEIE.

Le SNOPA CGT remercie tous les OPA qui se sont mobilisés, celles et ceux qui étaient présents à Paris mais aussi celles et ceux qui nous ont soutenus en se déclarant grévistes dans les services et établissements publics du MTE.

Le combat continue et le SNOPA CGT ne lâchera rien ! Tous ensemble pour notre avenir !

SYNDICAT NATIONAL CGT
DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77 / 79
Courriel : snopa@cgt.fr
Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13



Montreuil, le 16 mai 2024

Action du 25 avril : Le ministre Béchu nous écrit.

Le courrier signé du ministre en date du 14 mai 2024 sur la situation OPA mérite une explication du SNOPA- CGT.

Le 25 avril dernier, **le SNOPA-CGT demandait aux Ouvriers des parcs et ateliers** de se mettre à l'honneur devant le ministère de la Transition écologique, par **la mobilisation** et la mise en scène d'un corps technique et spécifique ignoré depuis trop longtemps. À la clé, **des revendications CGT claires** en matière de missions, d'emplois, de salaire, de retraite, de conditions de travail, de gestion et de règles statutaires synonymes d'avenir.



À l'issue de l'audience du 25 avril avec le ministère, **le Ministre Christophe Béchu a signé un courrier** en date du 14 mai à l'attention des organisations syndicales représentatives concernant la situation des OPA.

Dans ce courrier, **le ministre reconnait qu'il y a nécessité de continuer à travailler** sur différents sujets, notamment la finalisation du toilettage du décret de 1965 (au Budget et à la Fonction Publique depuis 2 ans) et l'évolution du corps des OPA au regard du non recrutement qui acte, de facto, la mise en extinction du corps.

Le ministre de la transition écologique a fait le choix politique de porter auprès de son homologue de la Fonction publique, **l'inscription d'un dispositif d'intégration des OPA** au sein des corps homologues de fonctionnaires (catégorie A, B et C en fonction du niveau de classification).

Il souhaite intégrer ce dispositif via **le projet de loi Fonction publique** actuellement en discussion avec l'objectif d'une présentation en Conseil des ministres **à l'automne prochain.**

Toujours dans ce courrier, le ministre fait état de retour de l'avis sur les mesures portées auprès de la Direction du budget et de la Fonction publique sans plus de détail mais renvoyant à **une prochaine réunion avec la DRH** du ministère d'ici l'été.

Une fois de plus, **l'action des OPA** et du **SNOPA CGT** a montré son utilité et **nos demandes sont entendues**. Pour autant, il ne faut pas baisser la garde et notre avenir est entre les mains des OPA et **le SNOPA CGT** continuera de batailler pour **gagner les meilleures conditions** d'évolution statutaire. Il serait hasardeux de laisser le stylo à nos employeurs en pensant que nous avons livré la bataille finale le 25 avril.

Cette nouvelle avancée doit en appeler d'autres et nous devons **continuer à élargir nos rangs**. Plus fort, plus nombreux avec **le SNOPA CGT**.

Dernière minute :
La DRH du ministère vient d'inviter les organisations syndicales à une réunion, suite à ce courrier, le 30 mai prochain avec à son ordre du jour :
- la finalisation du toilettage du décret de 1965
- le dispositif d'intégration des OPA au sein des corps homologues de fonctionnaires (fonctionnarisation).

Pour **le SNOPA-CGT**, le chantier statutaire engagé en 2022 avec la réécriture du décret de 1965 ne peut pas se réduire simplement à l'ajout ou la suppression d'articles obsolètes.

Le SNOPA-CGT portera ses revendications, pour obtenir **des garanties du plus haut niveau**, comparables, a minima, à celles mises en œuvre lors de la loi de 2009 de transfert des Parcs concernant le chantier ouvert sur la fonctionnarisation.


OUVRIERS DES PARCS ET ATELIE
Des MISSIONS – Des EMPLOIS – Des RÈGLES STATUTA
Augmentez les salaires et les pensions MAINTE


OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS
Des MISSIONS – Des EMPLOIS – Des RÈGLES STATUTAIRES
Avec l'amélioration des conditions de vie et de santé au travail
Augmentez les salaires et les pensions MAINTENANT
la cgt
ÉQUIPEMENT ENVIRONNEMENT


LE 25 AVRIL
Direction le MTE CT
ET ATELIERS
ÈGLES STATUTAIRES
e et de santé au travail
ions MAINTENANT
FÉDÉRATION NATIONALE ÉQUIPEMENT ENVIRONNEMENT
la cgt

Syndicat National CGT
des Ouvriers des Parcs et Ateliers
Christophe HEGOT
31 chemin de halage
94 400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 06 85 97 09 13

Madame la Présidente de groupe
La France Insoumise,
Madame la Députée,
Mathilde PANOT
Assemblée nationale
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Vitry sur Seine, le 04 avril 2024

Objet : Devenir des ouvriers des parcs et ateliers du Ministère de la Transition écologique

Madame la Présidente,

Par la présente, je souhaite évoquer avec vous la situation particulière des ouvriers des parcs et ateliers du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de ses établissements publics ainsi que ceux mis à disposition sans limitation de durée des collectivités territoriales ou d'autres ministères.

Ces personnels sont régis par le décret n°65-382 du 21 mai 1965 et sont au nombre de 1680 ETP environ, en gestion du pôle ministériel. Ce corps d'ouvriers de l'État est en voie d'extinction à la suite d'un arbitrage politique du précédent gouvernement, qui n'a pas été remis en cause à ce jour, décidant un moratoire des recrutements sous ce statut particulier à compter du 1er janvier 2019.

Cette décision est lourde de conséquences notamment par l'absence de perspectives, de déroulement de carrière (revalorisation salariale, mobilité, congés, congés maladie et accident de travail...) pour les personnels. Elle vient aussi complexifier la bonne gestion de corps, en déshérence d'un service des Ressources Humaines déjà fortement défaillant.

Notre organisation syndicale, forte de ses propositions, est désireuse de faire évoluer notre décret statutaire afin de répondre aux enjeux de service public qui nous font face.

Nous avons porté à connaissance de notre employeur, notre projet, que nous vous joignons également, afin de sortir du statu quo qui n'a que trop duré (sujet en discussion depuis environ 10 ans).

De son côté, le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires envisage une éventuelle intégration du corps des ouvriers des parcs et ateliers dans les corps de fonctionnaires de l'État au travers du projet de loi "Fonction publique", porté par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques Stanislas Guérini, qui sera présenté au parlement, vraisemblablement au second semestre 2024.

Notre organisation syndicale est prête à travailler toutes les pistes qui peuvent conduire in fine à sortir de l'impasse, les ouvriers des parcs et ateliers.

Madame la Présidente, au regard des travaux que nous avons déjà réalisés ensemble, ayant conduit à une prise en compte de notre employeur de la problématique soulevée, notre organisation sollicite, à nouveau, votre appui politique sur ce nouveau dossier.

Mon organisation syndicale est favorable à vous rencontrer de nouveau, pour approfondir si besoin ce dossier.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, mes plus sincères salutations.

Le secrétaire général

du SNOPA CGT



Christophe HEGOT

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 14 MAI 2024

Le ministre

Destinataires in fine

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux des fédérations, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire national,

La modernisation du statut des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) et l'amélioration de leurs conditions d'emploi et de carrière est un chantier inscrit depuis plusieurs années à l'agenda social ministériel.

Si une première étape a été franchie dans le cadre de l'agenda social de la mandature précédente avec l'actualisation des conditions d'intégration des OPA dans la fonction publique territoriale, la fusion des deux niveaux de la catégorie Ouvriers, la mise à jour du barème de rémunération et l'évolution du taux de référence de la prime de rendement, vous vous interrogez légitimement aujourd'hui sur la finalisation du chantier de modernisation du décret de 1965 et sur les perspectives d'évolution de la carrière des agents après l'arrêt des recrutements actant de fait la mise en extinction du statut.

La finalisation de la modernisation du statut est un chantier prioritaire de la politique RH ministérielle. Des mesures visant à améliorer les règles de gestion et à conforter et ouvrir de nouveaux droits pour les agents ont été portées auprès de la Direction du Budget et de la Fonction publique qui nous ont fait retour de leur avis. La Direction des ressources humaines du ministère prendra contact avec vous dans les prochaines semaines pour vous informer des arbitrages retenus et échanger avec vous sur un projet de modification du décret de 1965 avant son examen en Comité social d'administration ministériel.

Sur les perspectives d'évolution de la carrière des personnels, je vous informe que je porte auprès du ministre de la transformation et de la fonction publiques l'inscription d'un dispositif d'intégration des OPA au sein des corps homologues de fonctionnaires dans le projet de loi « pour l'efficacité de la fonction publique » actuellement concerté avec les organisations syndicales interministérielles.

La DRH recevra d'ici l'été les organisations syndicales pour identifier avec elles les modalités de cette intégration.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux des fédérations, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire national, mes salutations distinguées.

Christophe BÉCHU

Destinataires :

FO
Monsieur Zaïnil NIZARALY
Secrétaire général de la FEETS-FO

CGT
M. Ivan CANDE
Secrétaire général de la Fédération FNEE-CGT

CFDT
Monsieur Dominique VINCENT
Secrétaire général de la Fédération CFDT UFETAM

UNSA-UNIPEF
Madame Sylvie MIAN
Secrétaire générale de la Fédération UNSA Développement durable
Madame Sandrine GOURLET
Présidente de l'UNIPEF

SNCTA-SNPL
Monsieur Stéphane ROZALEN
Secrétaire national du SNCTA
Monsieur Jean-Emmanuel ANTAL
Secrétaire général du SNPL France ALPA

FSU
Madame Véronique CARACO-GIORDANO
Secrétaire générale de la FSU

SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77 / 79
Courriel : snopa@cgt.fr
Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13

Réunion multilatérale du 30 mai 2024 sur l'évolution statutaire des OPA

Déclaration préalable du SNOPA CGT

Monsieur le Directeur,

Nous sommes aujourd'hui invités à approfondir le travail relatif à l'évolution statuaire des ouvriers des parcs et ateliers.

Ce travail a été demandé à de nombreuses reprises par notre organisation, le SNOPA-CGT, première organisation syndicale chez les OPA avec une représentativité de plus de 50%, dans le but d'éviter une situation critique conduisant à avoir des conditions de vie au travail dégradées, notamment en termes de devenir des missions, de déroulements de carrière ou de gestion d'un statut particulier. Les missions spécifiques et les métiers techniques exercés par les ouvriers des parcs et ateliers sont essentiels pour faire du Ministère de la transition écologique un acteur incontournable sur les enjeux de mobilités, notamment via un réseau d'infrastructure de qualité, dans le maintien du patrimoine, mais aussi sur les enjeux environnementaux.

Le SNOPA CGT n'a pas désarmé et a mené un travail sur un temps long pour que cette question soit l'un des sujets prioritaires du Ministre.

Par nos différentes interpellations auprès du 1er Ministre, des Ministres de la Fonction Publique et de la transition écologique mais aussi par notre action du 25 avril où 200 OPA se sont rendus devant le ministère à Paris, le Ministre Christophe Béchu a placé ce sujet comme prioritaire, comme il l'indique dans son courrier du 14 mai 2024.

Dans le cadre des travaux que nous aurons à mener, notre expertise et analyse devra être prise en compte pour ne pas faire échouer cette commande politique et pour répondre aux légitimes revendications des OPA.

Le SNOPA CGT a identifié 3 axes sur lesquels nous devront aboutir :

- L'actualisation de la loi de 2009 sur le volet retraite et maintien du calcul du montant garanti prenant en compte la nouvelle grille de classification effective au 1er janvier 2019 et les dernières revalorisations salariales. Les OPA ayant intégré les corps de fonctionnaires territoriaux faisant valoir leur droit à la pension se voient, faute d'une prise en compte de ces dernières évolutions, appliquer un calcul de pension provisoire par le FSPOEIE. Il est inenvisageable de laisser les choses en l'état.
- Une refonte globale du décret statutaire de 1965 intégrant les modifications apportées il y a deux ans afin d'avoir une première proposition répondant aux attentes des OPA tant sur le volet garanties sociales et salariales que sur le volet gestion de corps particulier côté employeur. Le SNOPA CGT vous a remis il y a quelques semaines un projet complet répondant à ces deux enjeux principaux.
- Un dispositif d'intégration des OPA au sein des corps homologues de fonctionnaires comprenant des garanties sociales et salariales suffisantes. Ce volet devra inclure à minima les principes retenues dans la loi 2009-1291 transférant les parcs aux départements, à savoir une grille d'homologie attractive et le maintien a minima du montant indemnitaire acquis individuellement s'il est supérieur à celui existant dans le corps d'intégration, un montant garanti de pension dans le cadre d'un changement d'affiliation de régime de retraite et un droit d'option à compter de la date de parution des textes législatifs

Monsieur le Directeur, le Ministre a confié à vos services la bonne réalisation des travaux afin d'apporter des perspectives prometteuses, et porteuses d'un avenir pour les ouvriers des parcs et ateliers.

Le SNOPA CGT est disposé à apporter son expertise et ses compétences pour que chaque ouvrier des parcs et ateliers puisse évoluer au sein d'un environnement professionnel bénéficiant des mêmes droits et perspectives d'évolution que l'ensemble des personnels des différents corps présents dans les services et établissements publics du pôle ministériel.

Le SNOPA saura prendre ses responsabilités et utiliser tous les moyens, mobilisations et recours juridiques notamment, qu'il jugera nécessaire pour atteindre ses objectifs.

Merci de votre écoute.

SYNDICAT NATIONAL CGT
DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77 / 79
Courriel : snopa@cgt.fr
Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13



Administration : Jacques Clément (DRH), Vincent DEMANGE (CMGP/ATC), Isabelle MAGNIEN (CMGP/ATC), Dominique TANNOU (bureau des pensions), Florence VALENZA-PIALLARD (CMG/PESP), Stéphane SCHTAHAUPS (CMGP), Bruno CODARINI (CMGP),), Philippe MARCASSUS (CMGP/ESP), Nabil HILALI (Bureau des pensions), Alexandre KAVAJ (CMGP/EPS4), Véronique TEBOUL (RS)
OS : FO – CFDT – UNSA – FSU

SNOPA-CGT : Sandrine Robinet, Eric Le-Jossec, Philippe Debat, Philippe Bresson, Henri Castelain, Emmanuel Jungmann et Christophe Hégot

Evolution statutaire des OPA : 1er round !

Réunion du 30 mai 2024

La mobilisation des OPA à Paris du 25 avril 2024 à l'appel du **SNOPA – CGT** ainsi que ses nombreuses interventions ont placé le dossier d'évolution statutaire des OPA comme une priorité pour le Ministre de la transition écologique, Christophe Béchu.

Dans ce cadre, la la direction des ressources humaines (DRH) du Ministère a convié **le SNOPA-CGT** et les autres organisations syndicales du MTE à une réunion avec pour ordre du jour 2 points :

- **L'actualisation du décret statutaire de 1965**
- **Le dispositif d'intégration des OPA au sein des corps homologues de fonctionnaires (fonctionnarisation).**

Pour rappel, le dispositif d'intégration serait ouvert via un cavalier législatif introduit dans la loi fonction publique portée à l'automne 2024. Des décrets seraient ensuite nécessaires pour la mise en œuvre technique.

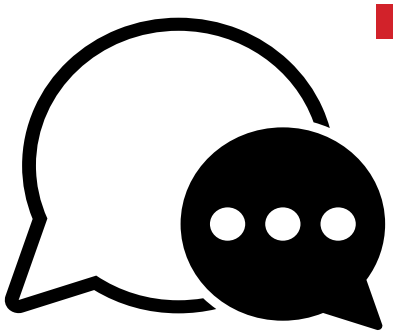

Le SNOPA-CGT a débuté la séance en pointant ses exigences et ses attentes au travers d'une déclaration liminaire, à savoir : **l'actualisation de la loi 2009 sur le volet retraite, une refonte globale du décret statutaire de 1965 et un dispositif d'intégration des OPA au sein des corps homologues de fonctionnaires comprenant des garanties sociales et salariales suffisantes** (Cf déclaration liminaire SNOPA-CGT).

La DRH a rappelé ses objectifs de faire passer le projet de décret statutaire de 1965 consolidé au prochain CSA ministériel et de proposer, suite à la mise en extinction du statut des OPA, un projet d'intégration des OPA dans les corps de fonctionnaire. Cette première discussion doit permettre de déblayer les premiers axes. S'agissant de l'actualisation des textes encadrant la loi de 2009 notamment sur la retraite et le montant garanti impacté par la nouvelle grille de classification de 2019. Une discussion est en cours avec le guichet unique (Fonction Publique et Budget) pour apporter une proposition.

S'agissant de l'actualisation du décret de 1965, **le SNOPA-CGT** a fait part de ses remarques. La notion d'emploi permanent et le recrutement sont toujours présents. Le décret est nettoyé de certains articles obsolètes. **Une partie des propositions du SNOPA-CGT** formulées dans notre projet de refonte globale du décret statutaire **a été reprise, notamment le bénéfice des congés bonifiés, des durées plus favorables pour les congés sans salaires, l'abrogation de l'article 12.1 sur le plafonnement des salaires OPA à ceux des agents territoriaux, l'abrogation de l'article 26 sur l'impossibilité de changement de catégorie l'année précédant son admission à la retraite, l'abrogation de l'article 29 sur le licenciement, et des procédures administratives mieux encadrées.**

L'ensemble s'inscrivant dans une logique de faciliter la gestion d'un corps particulier et de rapprocher nos règles sur celles existantes chez les fonctionnaires. Néanmoins nous serons vigilants jusqu'au passage du texte en CSA-Ministériel notamment sur le maintien des prérogatives des CCOPA et sur le licenciement, qui pourraient faire l'objet d'amendements.

Ce nettoyage - toilettage du décret de 65, présenté ce jour, ne peut se substituer à la refonte globale du statut de 1965 que **le SNOPA-CGT** porte et qui a été remis dernièrement à la DRH du ministère.

S'agissant de la fonctionnarisation, le SNOPA-CGT a demandé qu'il soit travaillé en parallèle, les 2 possibilités d'évolution du corps des OPA que sont une refonte globale du décret statutaire et l'intégration des OPA dans les corps de fonctionnaire. L'histoire nous a montré qu'il peut être parfois difficile d'obtenir un accord interministériel sur un tel chantier. Offrir deux possibilités d'évolution ne peut qu'augmenter la chance de réussite de voir les choses évoluer favorablement pour les OPA dans un avenir proche.

Par son expertise technique et son savoir, **le SNOPA-CGT** a pointé les mécanismes nécessaires à la bonne mise en œuvre d'une intégration des OPA dans les corps de fonctionnaires. **Plusieurs points nécessitent à minima des garanties de financement du ministère du budget** pour mettre en œuvre ce choix politique. **Une homologie laissant des perspectives de déroulement de carrière acceptables et un montant de pension garantie dans le cadre du changement d'affiliation de caisse de retraite. Également, l'ouverture d'un droit d'option total ou partiel, les modalités d'une intégration (avec ou sans concours) ....**

Le SNOPA-CGT a exposé son étude d'impact (homologie et retraite) sur les différents scénarios envisagés pour montrer les garanties nécessaires à minima pour une intégration des OPA dans les corps de fonctionnaires avec comme référence la loi 2009-1291 de transfert des OPA aux départements.

La DRH a apporté des éléments complémentaires sur le calendrier législatif et les étapes de concertation nécessaires pour une première présentation au guichet unique. **Le projet est complètement ouvert et le travail sera de préciser le contenu et les mécanismes retenues pour la bonne réalisation.**

La loi de 2009 reste dans les esprits et sera certainement un support incontestable pour la rédaction du futur projet et des garanties à apporter. La DRH indique à ce stade ne pas avoir associé au projet, les ouvriers d'état de la DGAC et de l'IGN. Sur la contribution financière des établissements publics qui emploient des OPA, elle sera pleine et entière. Loin d'un projet abouti, **le SNOPA- CGT** a demandé la programmation immédiate d'une seconde réunion plus technique pour mieux affiner le projet et qu'il soit rendu compte des arbitrages nécessaires à la bonne réalisation de ce dispositif.



En conclusion, **le SNOPA-CGT** a démontré une nouvelle fois sa force et sa maitrise technique sur les textes encadrant la vie des OPA. **Le SNOPA-CGT** est un interlocuteur incontournable de part son expérience et sa représentativité chez les OPA.

Le dispositif d'intégration nécessite d'avoir de nombreuses garanties sur les volets homologie, déroulement de carrière et montant de pension. Cela demande au ministre de la transition écologique d'obtenir une validation politique du projet qu'il porte et du bon financement nécessaire à garantir les attentes des OPA que nous représentons.

Le SNOPA-CGT appelle l'ensemble des OPA à se rapprocher de nos militants locaux pour échanger et construire ensemble notre avenir. Ne laissons pas d'autres le faire ! Les négociations sont ouvertes et à nous, tous ensemble, de gagner de nouvelles avancées sociales statutaires pour un avenir prometteur.

Restons mobilisés, et prêts à agir par tous les moyens d'action (manifestations, actions juridiques...) si le ministère décidait de passer en force sans entendre les revendications des OPA.

je me syndique au SNOPA-CGT en flashant le code avec mon smartphone !

SYNDICAT NATIONAL CGT
DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77 / 79
Courriel : snopa@cgt.fr
Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13

Montreuil, le 30 avril 2024

Le 1er mai, nous exigeons un monde meilleur !



Le monde du travail est percuté violemment par les politiques gouvernementales et le refus de prendre en compte les aspirations des personnels.

L'inflation, amplifiée par la spéculation sur les produits énergétiques et les denrées alimentaires a profité aux entreprises pour dégager plus de bénéfices sans pour autant augmenter les salaires. Les entreprises du CAC 40 ont versé 97,1 milliards d'euros à leurs actionnaires cette année ! C'est l'équivalent de plus d'un mois de salaire pour les 27 millions de salariés français ! En 20 ans, les dividendes ont été multipliés par 4,5 !

Dans le même temps, il est de plus en plus difficile de boucler les fins de mois pour des millions de salariés.

La rémunération ne prend plus en compte à sa juste valeur les qualifications et la technicité des OPA exerçant des missions indispensables au service public.

Les moyens nécessaires pour répondre à de meilleures conditions de vie, à une planification écologique ambitieuse, à notre système de santé, à l'école publique, au financement de nos retraites existent. Il suffit de mieux répartir les richesses pour financer ces besoins essentielles au bon vivre ensemble.

Cela s'inscrit en opposition avec la réponse du Gouvernement recherchant à diminuer les droits sociaux, notamment **en proposant :**
- **une nouvelle réduction des droits à l'assurance chômage,**
- **un projet de baisse des droits collectifs à l'automne,**
- **des coupes budgétaires massives dans les services publics,**
- **un passage en force sur les accords de libre-échange, etc.**

Tous les salaires doivent augmenter autant que le SMIC et les prix. **La CGT revendique** une hausse immédiate :
- **du SMIC à 2000 € brut,**
- **des minima sociaux,**
- **du point d'indice de la fonction publique,**
- **des retraites.**

Mais sans pression collective, ni le Gouvernement ni le patronat ne nous feront de « cadeaux ».
Le SNOPA CGT appelle toutes et tous à descendre dans la rue le 1er mai à l'occasion de cette journée internationale des travailleuses et des travailleurs.

En manifestant le 1er mai, comme le font les travailleuses et les travailleurs du monde entier, nous exigeons également une paix juste et durable partout où la guerre fait rage.

Le 1er mai : salaire, justice et Paix !

Ne nous laissons plus faire, manifestons pour mettre la pression et gagner des avancées !

je me syndique au SNOPA-CGT
en flashant le code avec mon smartphone !

SYNDICAT NATIONAL CGT DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77 / 79
Courriel : snopa@cgt.fr
Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13

Audience Ministre des transports du 06 juin 2024

Déclaration du SNOPA CGT

Monsieur le Ministre,

Vous nous avez invités pour s'entretenir sur les dossiers dont vous avez la charge afin de recueillir nos attentes.

Les enjeux de mobilités, et donc la question de l'entretien/exploitation et de l'investissements des réseaux de transports en lien avec les impératifs climatiques qui nous font face, nécessitent une orientation politique forte.

Les différents modes, qu'ils soient routiers, fluviaux, maritimes ou aériens nécessitent des moyens suffisants pour assurer la sécurité des usagers et la bonne gestion du patrimoine. L'actualité a montré à plusieurs reprises que le manque d'investissement pouvait conduire à des catastrophes. Il s'agit en conséquence d'en tirer les leçons.

Le savoir faire de nos services et établissements publics ainsi que les exigences des usagers ne laissent pas de place à une logique entrepreneuriale misant tout sur le profit sans investir massivement dans la régénération de nos réseaux mais aussi dans la sécurité.

Ces enjeux globaux doivent être le fruit d'un pilotage national d'un ministère fort en s'appuyant sur les compétences pluridisciplinaires des services avec un fort ancrage territorial.

Seul un pilotage national peut assurer une cohérence d'ensemble et articuler les différents modes de transports les uns avec les autres et non les uns contre les autres. Il est à développer cette logique multi modale au regard des particularités territoriales et de la richesse que notre pays offre avec notamment son réseau fluvial et maritime.

Afin d'assurer l'ensemble des missions nécessaires à la bonne mise en œuvre de ces besoins, il est indispensable d'avoir des personnels en nombre. Les politiques menées ces dernières années vont à l'opposé.

Les conditions de travail doivent être au cœur de tout projet et il est urgent d'entendre le cri d'alarme des personnels et de leurs représentants. L'action du 25 avril à Paris a été, pour les OPA, l'occasion d'exprimer leur mécontentement.

Le SNOPA-CGT vous demande de changer de direction et de mettre les moyens humains et financiers nécessaires pour que la France redevienne un pays d'excellence sur les enjeux de mobilités et d'infrastructures. En exemple, un récent classement place la France au 18ème rang mondial par la qualité de ses routes.

Les ouvriers des parcs et ateliers sont des acteurs incontournables au sein du pôle ministériel pour répondre à ces différents défis de par leur expertise reconnue et leur compétence technique. Chaque jour, ils démontrent par leur savoir faire qu'ils sont une chance pour les services et établissements publics dans les domaines maritimes, fluviaux, routiers ou aériens. Ils assurent des missions d'entretien, d'expertise, de sécurité et de modernisation de nos réseaux et infrastructures notamment.

Le statut particulier d'ouvrier des parcs et ateliers est une richesse pour le pôle ministériel, il est donc plus que jamais nécessaire de maintenir cette richesse.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons dans le cadre des discussions en cours entre les organisations syndicales et le ministre de la transition écologique Christophe Béchu, de réaffirmer toute l'utilité et la nécessité d'avoir des personnels sous statut, pour permettre aux ministères de conserver ses compétences techniques.

Les défis environnementaux et climatiques qui nous font face imposent des réponses de votre part à la hauteur des enjeux.

Merci de votre écoute.

SYNDICAT NATIONAL CGT
DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

263, rue de Paris, Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.88.77 / 79
Courriel : snopa@cgt.fr
Secrétaire Général : Christophe HEGOT tel 06 85 97 09 13

Montreuil, le 14 juin 2024

L'extrême droite, c'est non !

Oui au front populaire avec nos revendications !

L'heure est grave !

Le président Macron a fait le choix cynique de dissoudre l'Assemblée nationale après avoir essuyé un échec électoral dans le cadre des élections européennes. Il a ouvert les portes de la République dans laquelle les citoyens.nes vont vivre en danger si un gouvernement d'extrême droite prend le pouvoir

Rien de surprenant !

la politique macronienne menée depuis plusieurs années se résume par **une destruction de notre modèle social et des droits des salariés,** favorisant les plus riches et les grandes entreprises. La réforme des retraites et de l'assurance chômage, la suppression de l'impôt sur la fortune sont des exemples de reculs sociaux et d'inégalités parmi tant d'autres.

De faire le choix de la dissolution, à cet instant et dans des délais si courts pour mener une campagne électorale de qualité, avec le temps au débat et aux idées portées par les différents candidats à la députation, contribue à mettre à mal la démocratie.

Plus grave encore, est **la montée de l'extrême droite** au sein de notre pays. La CGT s'est toujours opposée à ce parti et ses idées qui sont **contraires aux valeurs et aux orientations que notre organisation syndicale défend.**

L'extrême droite porte une politique libérale identique à celle de l'actuel gouvernement en s'attaquant aux droits sociaux **pour donner quelques miettes aux salariés et beaucoup au patronat.** En exemple, une éventuelle augmentation des salaires mais en contrepartie d'une nouvelle exonération de cotisations patronales. Moins de cotisations sociales, c'est moins de ressources pour notre régime de sécurité sociale pour ces branches retraites, maladie, etc…

Également, **l'extrême droite ne supporte pas les personnels sous statut** qui sont des remparts à un régime autoritariste. L'extrême droite est également **opposée au droit de grève.** Sa mainmise sur l'appareil d'Etat et les politiques publiques entraînerait des conséquences sociales, sociétales et démocratiques dramatiques.

Pour ces raisons notamment, le SNOPA CGT **appelle l'ensemble des OPA à ne pas voter pour un.e candidat.e d'extrême droite** dans le cadre des prochaines élections législatives et à faire front.



L'extrême droite, c'est non ! Oui au front populaire avec nos revendications !



Faire front en portant, dans le champ syndical et au-delà, un premier ensemble de propositions et de revendications alternatives :

- **Par une autre appropriation des richesses produites par et pour le monde du travail, il est possible de répondre à l'urgence sociale, environnementale et féministe ;**
- **Par la reconquête et le développement de nos systèmes de protection sociale, des services publics et de la fonction publique, des personnels sous décret statutaire ;**
- **Par la rupture avec l'austérité salariale et l'augmentation immédiate des salaires, des pensions et des retraites ;**
- **Par une réduction du temps de travail tout au long de la vie – avec notamment les 32 heures, le droit à la retraite à 60 ans, un droit au départ anticipé pour celles et ceux qui exercent des travaux pénibles, il est possible d'améliorer les conditions de travail et de vie du monde du travail, de travailler moins, de travailleur mieux, de travailler toutes et tous.**

Les gouvernements Macron portent une lourde responsabilité dès lors qu'ils ont toujours refusé d'apporter des réponses aux revendications portées. L'heure n'est plus au « dialogue social » mais à la mobilisation et à la lutte.

Lire aussi :
communiqué confédéral CGT



Le SNOPA CGT appelle à faire front dans la rue en participant massivement aux rassemblements et aux manifestations organisées contre l'extrême-droite et pour un front populaire.

Enfin, **le SNOPA CGT** appelle à faire front dans les urnes en votant pour les candidat.es du Front populaire lors des élections législatives.

Indépendant, **le SNOPA CGT** ne saurait être neutre face au péril fasciste contre lequel la CGT a lutté au cours de son histoire, lutte et luttera toujours.

Ensemble, dans le champ syndical et au-delà, nous pouvons gagner !

je me syndique au SNOPA-CGT
en flashant le code avec mon smartphone !